

BULLETIN MUNICIPAL 2018

BERCHÈRES SUR VESGRE



SOMMAIRE

▶ RÉTROSPECTIVE DES FESTIVITÉS DE L'ANNÉE 2017	P. 4-6
▶ PORTRAIT	P. 7
▶ MÉDIATHÈQUE	P. 8-11
▶ ASSOCIATIONS	P. 12-15
▶ FINANCES	P. 16-17
▶ URBANISME - TRAVAUX	P. 18-22
▶ REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE (SIRP)	P. 23
▶ ENVIRONNEMENT	P. 24-27
▶ FIBRE OPTIQUE	P. 28
▶ RECENSEMENT MILITAIRE	P. 29
▶ AGGLO	P. 30-31



MAIRIE

Place de l'Église - 28260 Berchères-sur-Vesgre
Tél. : **02 37 82 08 28**
mairie@bercheres-sur-vesgre.fr
www.bercheres-sur-vesgre.fr

**Le secrétariat de mairie est assuré par Léa Demir.
Il est ouvert au public :**

- le lundi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h
- le samedi de 9h à 12h

Pour tout renseignement sur l'urbanisme, vous pouvez contacter Stéphanie Ismaël au 02 37 65 98 93

- le lundi et jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30
- le samedi des semaines impaires de 9 h à 12 h
- ou urbanisme@bercheres-sur-vesgre.fr

Maire : Pascal Philippot
1^{er} adjoint : Patrick Mouchard (Intercommunalité)
3^e adjoint : Bruno Girault (Urbanisme)

AGENCE POSTALE COMMUNALE (APC)
Tél. : 02 37 51 14 91

Armelle Andrieux vous accueille :
Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 15 h à 17 h 30
Mercredi et samedi : de 9 h 30 à 12 h 00

ÉDITORIAL

Chers amis,

Le 13 janvier, nous avons eu le plaisir de nous retrouver encore une fois au château, toujours mis avec beaucoup de chaleur à notre disposition par le propriétaire et toujours reçus avec amitié et affection par Jamila Adil Ben Zaïter et leur enfants. Les moments de festivités familiales et locales sont passés et la réalité nous rattrape tous. Pour ce qui est des collectivités locales, et votre commune n'est pas épargnée, il nous est demandé de plus en plus d'efforts.

Déjà le gouvernement précédent avait fait de lourdes ponctions dans les dotations diverses que l'État octroyait aux communes. Pour Berchères, une attribution globale de 132 106 € en 2013 a été ramenée en 2017 à 71 064 €, ce qui pour une petite commune comme la nôtre est considérable.

Le nouveau gouvernement demande un nouvel effort aux collectivités, de l'ordre de 48 millions d'euros, malgré les promesses faites lors du congrès des maires, effort auquel devrait venir s'ajouter la suppression de la taxe d'habitation.

Tous les élus locaux sont parfaitement conscients de la nécessité de maîtriser les comptes de nos collectivités. Nous sommes à ce titre d'ailleurs beaucoup plus vertueux et depuis plus longtemps que l'État, qui s'évertue à nous transférer de nouvelles compétences sans les financements qui s'y rattachent.

Entre 2015 et 2017, le gouvernement avait prévu 50 milliards d'économie répartis sur les collectivités (11 milliards), la sécurité sociale (18 milliards) et l'État

(21 milliards). Un rapport de Ph. Richet, Président du Grand Est, dresse un bilan sans concession : les collectivités ont fait 10 milliards d'économie par la diminution des dotations, la sécurité sociale 13 milliards par les remboursements et l'État 3 milliards : cherchez l'erreur !

Votre Conseil Municipal a tout fait pour obtenir toutes les aides et subventions possibles et profiter des opportunités pour réaliser le maximum d'investissements, quand il en était encore temps, orientés principalement vers la conservation et l'entretien de notre patrimoine, la sécurité, l'environnement... et cela tout en conservant depuis 2008 le même taux d'imposition des taxes communales. Notre endettement reste maîtrisé et nous avons pu aussi profiter de taux d'emprunt particulièrement bas.

Nous tenons, malgré toutes ces nouvelles peu réjouissantes, à garder toujours le cap et le moral pour défendre avec vigueur les intérêts de notre village.

Tous ensemble, en faisant fi des égoïsmes et des petits intérêts personnels, en nous mobilisant et en nous unissant, nous surmonterons ces nouvelles contraintes.

Pascal Philippot, Maire



CÉRÉMONIE DES VŒUX

14 janvier

C'est le 14 janvier que les Berchériennes et Berchériens étaient conviés à la traditionnelle cérémonie des vœux de la municipalité. Une fois encore, le propriétaire du Château nous avait ouvert les portes de ce cadre privilégié.

CAMPEMENT MILITAIRE DATANT DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE

Du 6 au 8 mai

Un week-end inédit a animé le cœur du village du 6 au 8 mai. Un campement militaire datant de la seconde guerre mondiale s'est en effet installé au fond du parking de la salle polyvalente, avec la présence de véhicules américains restaurés par des passionnés. Grâce à l'association Old Hickory, et à l'implication sans faille d'un ancien habitant du village, Jean-Olivier Klein, de nombreux Berchériens ont bravé le mauvais temps pour découvrir les conditions de vie des soldats de l'époque. Concert, défilés, barbecue, présence au monument aux morts et bonne humeur étaient au rendez-vous ! (Pour plus d'informations, voir également l'article au chapitre « Associations ».)

SHERLOCK HOLMES

13 mai

Le 13 mai, pas moins d'une centaine de Sherlock Holmes se sont confrontés à une nouvelle fausse enquête policière, la 6^e, suite à un abominable faux forfait perpétré au parc multiactivités à l'encontre d'un pauvre arbitre. Selon le principe d'un jeu de piste par équipe, les participants ont rencontré les bénévoles tout au long de leur parcours, souvent semé d'embûches : Dominique et Christine les ont fait marcher, ils ont pataugé avec Ghylaine, Nathalie a coaché leurs coups droits et revers, Raphaël les a entraînés au foot, Sandra leur a présenté ses copines d'une tonne, Léa les a fait danser, ils ont effectué un tour de piste avec Emmanuelle, ils ont été en prise avec Gérard, ont roulé avec Cyril, tiré avec Isabelle et Jean-Marie, marqué des paniers avec Alexane et pêché avec Maurice.

Forcément, le thème de cette année était le sport... ce qui a ajouté une touche d'humour certaine aux énigmes posées !

La mairie est particulièrement reconnaissante à Berchères Équitation d'avoir ouvert l'accès à ses installations et d'avoir prêté ses deux comtoises, Vérone et Pénélope.

Comme dans le vrai Cluedo®, les équipes devaient retrouver la bonne combinaison parmi la liste des douze suspects, des douze armes et des douze lieux possibles du crime.

Pour illustrer ces grands moments, merci à Danièle, Michel et Guy pour les photos qui suivent. Enfin, la mairie et la bibliothèque de Berchères bénéficient d'un soutien depuis l'origine de l'Amicale de Saint-Ouen pour les prêts des barnums, l'organisation de l'apéritif, suivi d'une pizza party.



INAUGURATION DU PARC

20 mai

Tôt le matin, dans 2 minibus, une douzaine de chevaliers bretvins fortement motivés ont pris place. Direction cette sympathique commune de l'Eure-et-Loir, sise à 65 kilomètres à l'ouest de Paris, 844 habitants au recensement de 2014.



Dès leur arrivée, constat est fait que la commune a mis les petits plats dans les grands. En effet, le réveil bretvain, somptueux, a vite rassasié les estomacs creusés par les heures passées sur la route (le muscadet aidant à passer le tout...). Pascal Philippot, lui-même fait chevalier bretvain lors de la Bouteille d'Or, au Pallet, a accueilli cette délégation avec beaucoup de bonhomie et d'humour.

Ragaillardis, les tenues bretvines enfilées, direction le parc paysager où nous attendent avec impatience de nombreux Berchériens et aussi de nombreux élus, sénateur, député, conseillère départementale. Quelques mots chaleureux du maire préludent au chapitre, mené de main de maître par le connétable Gilbert Bossard. Tous les Bretevins sont en place pour accueillir dignement 4 personnalités locales qui sollicitaient l'insigne honneur de rejoindre les rangs prestigieux de l'Ordre des chevaliers bretvins.

Les 2 parrains du jour, Pascal Philippot et Marcel Cousin, consul de l'Ordre, vantent les qualités de leurs filleuls, c'est de bonne guerre. Reste à subir la terrible épreuve de la pipette, ce qui se fait sans encombre.

Ophélie Brette, en charge de la contractualisation à l'Agglo du Pays de Dreux, Olivier Marleix, député du canton d'Anet, Bruno Girault, adjoint de Berchères-sur-Vesgre et Bernard Riellan, de Roissy-en-Brie, font le serment d'être dorénavant de bons et loyaux Bretevins et de toujours respecter la célèbre devise de notre Ordre : « Bois le vin, sois bon comme lui »...

Avant de découvrir le nouveau parc, en défilé, à la suite de nos 2 sonneurs du jour, des cadeaux (tableau créé par J.P. Garreau et un autre représentant le siège de notre Ordre) sont remis au maire, très ému.



La délibération municipale annonçait la plantation de quelques pieds de vigne. Les Bretevins et toute la population ont pu vérifier que le conseil municipal tenait ses engagements. Les ceps de vigne sont bel et bien plantés et l'assemblée, lors du verre de l'amitié, leur souhaite longue vie.

Puis retour dans la salle municipale pour partager un excellent repas servi avec beaucoup de sourires et de gentillesse par des bénévoles et des jeunes filles de la commune.

Mais le temps passe (trop vite...). Il est temps de rentrer en pays nantais. Après avoir gaillardement chanté une dernière fois l'hymne bretvain, trinqué (avec modération) à cette belle journée, tout le monde espère se revoir afin de vérifier si le Melon de Bourgogne s'adapte bien en terre berchérienne. Pour notre part, nous n'en doutons pas et faisons confiance aux acteurs locaux pour bichonner tous ces nouveaux plants qui ne demandent qu'à grandir.

À bientôt, amis de Berchères-sur-Vesgre, nous gardons en nous aussi la haie d'honneur que vous nous avez réservée. N'hésitez pas à venir dans le pays nantais, vous y serez toujours les bienvenus. Et surtout, n'oubliez jamais : « Bois le vin, sois bon comme lui »...



FÊTE NATIONALE

14 juillet

La municipalité et *Village en fête* se réjouissent du nombre de participants venus faire la fête autour des nombreuses animations proposées durant l'après-midi du 14 juillet : pêche aux canards dans le lavoir, confection de masques, jeu de la grenouille, tours de poney (merci Berchères Equitation !), jeux en bois de Matthieu Massuard, château (ou plutôt girafe) gonflable... Un grand merci aux bénévoles qui ont donné de leur temps pour les autres.

L'apéritif dinatoire qui a suivi a redonné des forces aux participants du défilé aux lampions qui ont parcouru les rues de Berchères en musique, avant le traditionnel feu d'artifice tiré devant la salle polyvalente.

RENCONTRES À L'AJB

1^{er} octobre

2017 a encore été une année riche en moments de partage, de convivialité et d'amitié avec nos amis allemands. Nous avons accueilli une délégation de 30 personnes du 30 septembre au 2 octobre avec, au programme, un concert de six clarinettes de grande qualité à l'église de St-Ouen le samedi soir, la visite de France Miniature

et le diner réunissant nos hôtes et les familles d'accueil le dimanche. Nos amis sont repartis le lundi matin très heureux de leur week-end.



La délégation allemande et les familles d'accueil

En réponse à l'invitation du maire de Berchères, Klaus Gramlich, le maire d'Adelsheim, est venu participer au marché de Noël les 9 et 10 décembre accompagné de deux conseillers municipaux et de son « ministre des finances ». Un stand leur était réservé par l'AJB sous le chapiteau avec vente de bière de Noël, de Stollen, de Lebkuchen et de décorations de Noël.



Nos amis d'Allemagne accueillis au Brie qui Court

HALLOWEEN

31 octobre

Un halloween très réussi – un de plus ! – à mettre sur le compte des bénévoles de Village en fête. Trois équipes d'enfants déguisés, accompagnés d'adultes, ont suivi le jeu de piste qui les a menés jusqu'à la prison (la cache du trésor !), en passant par les maisons de bénévoles et leurs énigmes. La soirée s'est poursuivie dans la salle polyvalente pour le concours de soupes de potiron, remporté par Marie-Laure, et le concours de déguisements. Le jury a eu beaucoup de mal à départager les concurrents qui ont fait preuve d'imagination et de talent !



REPAS DES AINÉS

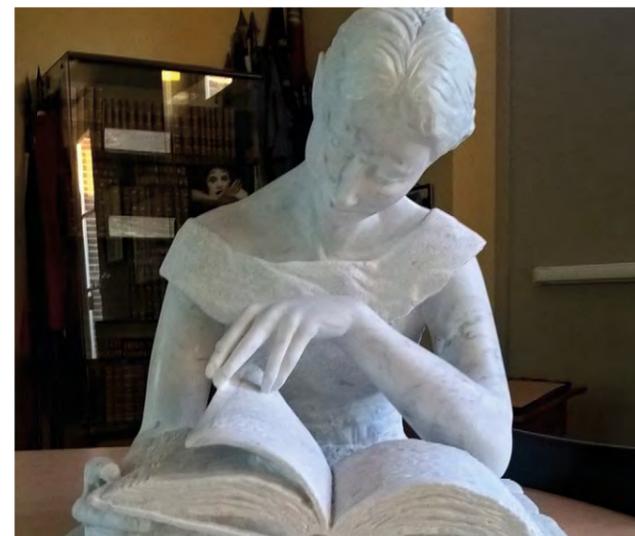
23 novembre

Une participation record a été enregistrée pour le repas des aînés qui s'est tenu cette année au Brie qui court, le restaurant de Berchères. Bonne humeur semblait être le maître mot de ce rendez-vous où les participants ont pris un plaisir visible à se retrouver, à échanger des souvenirs, des nouvelles, parfois même des chansons !

MARCHÉ DE NOËL

9 et 10 décembre

Pour clore l'année en beauté, le marché de Noël a une nouvelle – dernière ? – fois proposé d'excellentes idées de cadeaux pour préparer les festivités de fin d'année. Faisant comme toujours le plein d'exposants venus d'un peu partout, grâce au soutien logistique tant apprécié de la mairie d'Ivry-sur-Seine, à l'investissement de Village en fête, à l'implication de nombreux bénévoles, la manifestation a fait carton plein. Visiteurs et exposants sont repartis avec le sourire, même si l'incertitude plane sur les prochaines éditions... Les organisateurs planchent...



CLAUDE MELLET

Bien connu des Berchèriens et plus particulièrement des membres de l'Association de Jumelage, Claude Mellet, ancien ingénieur de bureau d'études maintenant à la retraite, est revenu à ses premières amours : l'Art... Petit fils de fondeur d'art, il a suivi les ateliers du soir en dessin ou modelage. Cette période est finie, c'est la sculpture à plein temps qui le passionne désormais...

Ses matériaux : le marbre en priorité, le bois, le ciment, le fer et plus délicat encore la pâte de verre...

Son passé d'ingénieur d'étude l'aide à résoudre les problèmes techniques les plus pointus et, fréquentant assidument les musées, il s'imprègne des méthodes des maîtres anciens.

En 2000, Claude crée un atelier de sculpture, « l'Arbre de Pierre », qui aujourd'hui ne compte pas moins de 50 membres. Claude Mellet définit ses œuvres en deux mots « Vie et Sensualité ». Il clame : « c'est l'humain qui m'intéresse et non pas la mode artistique... ».

Ses sculptures, très souvent féminines, sont réalisées avec la complicité de modèles vivants. Depuis plusieurs années, il expose aux Artistes Français à Paris, dont il est sociétaire et a obtenu une médaille de bronze pour ses œuvres...

Il a également exposé au Grand Palais à Paris, Rambouillet, Orgeval, Montchauvet, Versailles, Mantes, Houdan, Gaillon, à Schengen, au Luxembourg et chez nos amis d'Adelsheim... sans oublier Berchères ! Claude Mellet a réalisé une très symbolique sculpture apposée sur un socle en granit à Adelsheim pour célébrer l'anniversaire de notre jumelage. Il a également offert à notre commune une magnifique sculpture en marbre blanc de carrare en taille directe de 46 X 36 cm d'un poids de 41,3 kg, signée à sa base, intitulée *Au fil des pages*. Cette œuvre sera bientôt installée dans la bibliothèque après la réalisation d'une protection contre la poussière et les traces des doigts.



À la médiathèque, les rendez-vous réguliers ont permis à tous, petits et grands, de partager des moments de grande convivialité, autour des livres bien-sûr (quatre groupes de lecture selon l'âge des participants), mais aussi des jeux lors des samedis ludiques, des ateliers créatifs, du patchwork.

LES CLUBS DE LECTURE

Le club sans nom, comité de lecture ados, a participé au prix littéraire « Histoire d'ados » et a rencontré l'auteur jeunesse Flore Vesco. Les réunions du club sans nom ont eu lieu les 2^e samedi du mois, celles du club de lecture jeunesse, qui réunit les enfants de 8-12 ans, certains mercredis après-midi, et la Voix aux chapitres, club de lecture adultes, tous les 2 mois, le vendredi soir.

ATELIER COUTURE

Karen Xardel est venue animer un atelier où les enfants ont créé leur sac bibliothèque.

SOIRÉES JEUX

Un samedi par mois, Emmanuelle Donzier et Guy Prades ont animé des soirées jeux de société. Ils ont accueilli les plus jeunes de 17h30 à 19h30, puis à partir de 20h place aux plus grands...

QUI A TUÉ L'ARBITRE ?

Cette année 112 participants sont venus enquêter au parc et sur le site de Berchères Équitation. Chaque suspect proposait une énigme, une question sur le sport et une épreuve sportive. C'est ainsi que l'on a vu les équipes skier, courir avec des palmes, danser, monter à cheval, faire du vélo, du tennis, marquer des paniers, marquer des buts, pêcher, faire un parcours les yeux bandés, le slalom des cafetiers, du tir à l'arc.



CUEILLETTE, PRÉPARATION CULINAIRE ET DÉGUSTATION DE PLANTES SAUVAGES COMESTIBLES

Patrick Mulet et Christian Galland (bénévoles de l'AVERN) sont venus à Berchères nous faire découvrir des plantes sauvages et comestibles qui poussent sur les chemins. Après la balade découverte, une vingtaine de participants sont restés pour une préparation culinaire des plantes cueillies.

EN PARTENARIAT AVEC ANET

La commune d'Anet a généreusement proposé à la bibliothèque deux animations :

- Atelier démonstration céramique animé par Catherine Alonso.



- Heure du conte : Nathalie Van Cappel a fait voyager petits et grands avec ses contes étoilés.

LECTURE SPECTACLE : ENSEMBLE(S)

Au cinéma le Normandie, prêté généreusement par la commune d'Anet, une centaine de personnes sont venues assister à la représentation d'« Ensemble », une lecture spectacle mise en scène et jouée par Geoffrey Carré et Annick Chevrier. Cette lecture était le rendu des ateliers d'écriture animés par Geoffrey, auprès des CM2 de l'école de Berchères et de l'école Jean Goujon d'Anet, des 5^e 4 du collège Mozart, des seniors de l'EHPAD Texiez Gallas, et des adultes des bibliothèques de Berchères et d'Anet. Chacun a pu reconnaître sa patte lors de la lecture, mais le plus touchant était d'entendre le plaisir des enfants reconnaissant leurs textes.



ATELIER ARTISTIQUE : LIVRES EN BOÎTE

Pinceaux, crayons, ciseaux, colle, photos, autant d'outils utilisés pour créer son livre en boîte. Deux éléments communs : la boîte et le support papier. C'est l'atelier artistique que Catherine Simoneau Pestel a animé sur 2 séances.



DÉGUSTATION VINS-FROMAGES

Vif succès pour cette dégustation animée et préparée par Alexane, qui a permis de confirmer que fromages et vins blancs s'accordaient parfaitement. Le plateau de fromages a été préparé par le restaurant « Le Brie qui court ».



LE SAVIEZ-VOUS ?

La médiathèque c'est aussi :

- **Des histoires racontées** aux enfants de la garderie tous les derniers lundis du mois, aux tout-petits, un mercredi par mois et un mardi sur deux à l'association PITCHOUN'N CO .
- **450 personnes** touchées par les différentes animations.
- **Un club patchwork** qui se réunit tous les mercredis après-midi sous la vigilance de Christine François.
- **120 nouveaux livres par an.**
- **Des bénévoles** pour assurer les permanences : Michèle Bolac, Bénédicte Choppinet, Emmanuelle Donzier, Olivier Germain, Claudine Guérot, Marie-Claire Legendre, Mélanie Gilbert, Dominique Sauval. Retrouvez- les, hors vacances scolaires, les lundis soirs, mercredis après-midi, vendredis soirs et samedis matins.

Et grâce à vous, c'est surtout un lieu de vie.
Merci !



IL S'Y PASSE TOUJOURS QUELQUE CHOSE !

Grâce à l'enthousiasme de Ghylaine Bretteville, la bibliothécaire, bien entourée de sa sympathique équipe de bénévoles, de nombreuses animations, ponctuelles ou régulières, sont proposées à tout type de public et tout au long de l'année. Pour la très grande majorité d'entre elles, elles sont gratuites ! Pensez à réserver, certaines ont un nombre de places limité.



LES GROUPES DE LECTURE

Vous avez lu ou pas, vous souhaitez partager vos lectures ou pas, vous avez envie d'entendre ce que les autres ont lu et aimé, rejoignez le groupe de lecture qui correspond à votre âge :

- Les petits lecteurs (8-12 ans) : le premier mercredi du mois de 16h à 17h.
- Le club sans nom (13-15 ans) : le deuxième samedi du mois de 15h30 à 17h.
- La voix au chapitre (lycéens et adultes) : un vendredi tous les deux mois à 20h.

LES LECTURES PUBLIQUES ET LES RENCONTRES

- **Mille lectures d'hiver** : comme chaque année, une habitante de Berchères a accueilli chez elle une lecture proposée par la Région, suivie d'un débat avec un comédien professionnel qui explique son choix.
- **Pour les Pitchouns** : votre enfant n'est pas encore scolarisé et est confié à la garde d'une assistante maternelle de l'association Pitchouns'n'co. Deux fois par mois, le jeudi matin, Ghylaine leur raconte des histoires dans la salle polyvalente pour leur donner le goût de la lecture.
- **Les pyjamas contes** : après celui du 20 janvier dédié aux étoiles, un nouveau pyjama conte sera consacré à la musique. De 19h à 20h, Ghylaine accueillera les plus jeunes. Puis à 20h, elle donnera une lecture musicale sur le thème du Carnaval des animaux de Camille Saint-Saëns, sur un texte de Francis Blanche (date à confirmer).
- **Les bébés lecteurs** : votre enfant à moins de 3 ans ? Initiez-le au plaisir de la lecture et des histoires contées, un mercredi tous les deux mois de 10h45 à 11h30.
- **Au centre de loisirs** : parce qu'après une journée à l'école, les enfants sont avides d'histoires, Ghylaine va à leur rencontre une fois par mois, le lundi de 17h à 17h30.
- **Rencontre avec David Moitet** : l'auteur retenu dans la sélection Écolire viendra à la rencontre de son public ado le samedi 9 juin après-midi.



LES SAMEDIS LUDIQUES

Un samedi par mois, Guy et Emmanuelle accueillent les enfants de 8 à 12 ans à la bibliothèque de 17h30 à 19h30 pour leur faire découvrir des jeux de société et partager des moments ludiques. À partir de 20h, place aux 13 ans et plus (sans limite d'âge !) pour jouer, encore et encore, à des jeux de société, mais aussi à des jeux de cartes. Chacun apporte de quoi manger (à partager).

LES ATELIERS CRÉATIFS

- Tous les mercredis, de 14h à 17h, Christine vous accueille pour vous initier au **patchwork** (public adulte).
- **Street photography** : durant l'atelier du 17 mars dernier, une randonnée photographique dans le village, sous la direction de Rubben, a permis de recueillir les impressions des participants, selon leur sensibilité. L'exposition très attendue des photographies prises à cette occasion, retouchées ensemble, mais aussi celles de nos voisins des bibliothèques de Bû et d'Anet, se tiendra au Dianetum d'Anet.
- **Ateliers couture du samedi matin** : venue faire partager ses talents, Karen-aux-doigts-de-fée propose avec Ghylaine la création d'un tapis de lecture. Mêlant paysages et personnages empruntés à plusieurs contes, ce tapis servira de support pour raconter des histoires aux bébés lecteurs.
- **Je dessine à la manière de Paul Klee** : le mercredi 23 mai, de 16h à 18h, Ghylaine propose un atelier créatif à partir d'une animation numérique. Nul besoin d'être un artiste pour apprendre à dessiner, laissez-vous guider !
- **Je fais mon cinéma** : samedi 22 septembre, de 10h à 12h, venez apprendre à réaliser des folioscopes !



LES SPECTACLES ET CONFÉRENCES

- Après « **La Cuisine** », pièce suivie d'un repas, mise en scène et interprétée par la Compagnie L'Équivoque le 24 mars dernier, rendez-vous est donné le samedi 9 juin à 18h30. Sur une création originale du groupe d'écriture des bibliothèques de Berchères et d'Anet, les élèves de CM2 de ces deux communes interpréteront la pièce en deux actes « Quel cirque ! » composée tout spécialement pour eux et mise en scène par Geoffrey Carré. Ce spectacle sera suivi de « La piste aux étoiles », écrite, dirigée et interprétée par la Compagnie L'Équivoque, dans la salle polyvalente.
- **La Boîte à merveilles** : Cette création de la Caravanes des Poètes est dédiée aux petits bouts âgés de 2 à 6 ans. Étonnement, curiosité, enchantement... Faites entrer vos enfants, par la magie des mots et des voix, dans l'univers de la lecture, mercredi 3 octobre de 10h à 11h (date à confirmer).
- La bibliothèque accueillera **une conférence de Gérard Leray**, « la tonduie », le samedi 6 octobre de 10h30 à 12h30.

L'ENQUÊTE GRANDEUR NATURE

Devenue un rendez-vous incontournable pour de nombreux participants depuis 2012, l'enquête façon Cluedo® explore cette année – centenaire oblige ! – la période de la première guerre mondiale. Le 2 juin, par équipe, allez à la rencontre des suspects et résolvez leurs énigmes pour découvrir qui est le coupable, avec quelle arme et dans quel lieu. Sur réservation, à partir de 10 ans, 2 € par joueur.

Tél. : 06 65 12 77 94

Enfin, parce que la médiathèque, c'est avant tout des livres, des CD et des films, Berchères est en réseau avec la Bibliothèque Départementale d'Eure-et-Loir, bénéficiant ainsi des nombreuses acquisitions de celle-ci qui viennent enrichir tous les quinze jours son fond propre composé de quelques 6000 références.

Pour les habitants de Berchères, l'inscription ne coûte que 10 € par an et par famille.

Qu'attendez-vous pour pousser la porte ?

PITCHOUNS'N'CO

Faire accueillir vos bébés à Berchères-sur-Vesgre

Vous souhaitez faire garder vos bébés, les assistantes maternelles de Berchères-sur-Vesgre, membres de l'Association Pitchouns, agréée par la P.M.I. et le Conseil Départemental de l'Eure et Loir, vous proposent un accueil personnalisé à domicile, tout en leur faisant découvrir les joies de la collectivité.

L'Association regroupe 5 assistantes maternelles et une quinzaine d'enfants jusqu'à l'entrée en maternelle. Les enfants sont heureux de se retrouver le mardi et le jeudi matin à la salle polyvalente de Berchères-sur-Vesgre pour participer aux différentes activités proposées :

- **Jeux divers** : Lego, tricycles, voitures, camions porteurs, poussettes, dinettes, puzzles, etc.
- **Motricité** : ballons, danser, sauter, courir...
- **Ateliers de création** : peinture, gommettes, pâte à durcir...

Des petits groupes sont organisés selon l'âge des enfants. Pour nos p'tits bouts, des tapis et jeux d'éveil sont mis à leur disposition ainsi qu'un endroit pour dormir.

Deux fois par mois, dans le cadre de la bibliothèque, notre animatrice Ghylaine raconte aux enfants des histoires en les faisant participer (mimes, toucher, tablette, chansons, comptines). Les petits attendent avec impatience cette activité qui leur permet aussi d'apprendre à fixer leur attention et de canaliser leur énergie.

Le but de cette association est de préparer les enfants à :

- La collectivité
- L'échange, le partage
- La socialisation
- La patience
- L'interaction entre-eux
- Les amener en douceur vers la maternelle où certains se retrouveront avec joie.

Assistants maternelles membres de l'Association :

- Marie-Pierre Fesard - 02 37 65 90 58
- Chantal Gallard - 02 37 65 99 35
- Sybil Loiseau - 06 80 12 71 53
- Fathia Mouche - 02 37 82 06 36
- Maryline Rousseau - 02 37 82 00 17



UN CLUB DE TIR À L'ARC RURAL

Depuis juin 2014, le Cercle des Nouveaux Archers existe !

Le samedi matin, le lundi après-midi et le mercredi soir (de mars à octobre), vous avez la possibilité de faire du sport dans un club de tir à l'arc au Parc de Berchères ou sur les bords de la Vesgre à Boncourt.



Le club est spécialisé dans les disciplines de tir en extérieur, sur cibles avec blasons ou animaux 3D. Nous organisons aussi des jeux et animations, tir sur des ballons, tir d'halloween, tir à la bougie, tir sur cibles mobiles. Volontairement, notre effectif est limité pour rester un club heureux.

Nous participons à quelques concours et obtenons des résultats (1^{re} place au Beursault de Vernon en 2017, 1^{re} place à Saint Lô en nature...). Nous étions présents à la fausse enquête policière et à l'inauguration du Parc en mai.

Contacts pour information : Isabelle au 02 37 82 02 43 ou Alain au 06 95 93 05 19 et notre site :

<http://club.quomodo.com/le-cercle-des-nouveaux-archers>



ENTRE BERCHÈRES ET L'AFVCP... UNE VIEILLE HISTOIRE

De tout temps, le feu fut le principal fléau de nos villes et villages. Aussi, nos aînés, pour le combattre, mirent en place soit des veilleurs, soit des tours de guet, soit plus simplement, un corps de pompiers.

Au début, équipés de simples seaux, pelles et gaffes, les conseils municipaux décidèrent d'équiper les corps de pompiers communaux de pompes à bras. Les crédits furent votés et par la suite, il fallut aussi penser à moderniser.

Les pompes à moteur thermique remplacèrent les pompes manuelles, puis apparurent ensuite les premiers véhicules automobiles.

Berchères n'allait pas déroger à cette règle. La pompe à bras, aujourd'hui malheureusement disparue, il ne reste que les deux motopompes et le chariot dévidoir.



Le conseil municipal, soucieux de la préservation de ce patrimoine technologique, le confie à l'AFVCP pour entretien et sauvegarde.

La motopompe et le chariot dévidoir de marque Delahaye et datant des années 1920-1930 furent ainsi restaurés et exposés lors du congrès national des Sapeurs-pompiers à Tours en septembre 2016.

Une autre motopompe de marque Guinard des années 1950 est elle aussi sauvegardée.

Ce n'est malheureusement pas le cas des deux camions, un Renault Goélette et un J7 Peugeot qui furent en service jusqu'à la départementalisation des pompiers de Berchères.

Motopompes Delahaye
AFVCP

Cette motopompe de 1930 fut réformée en 1970 et confiée à l'AFVCP (Association Française de Collectionneurs de Véhicules Pompiers) pour restauration.

Cette motopompe de 1938 est différente de celle de 1930 par son système d'allumage. Elle a été confiée par M. Claude Gauer à l'AFVCP pour restauration.

Constructeur : Delahaye
Année de mise en service : 1930 et 1938
Provenance : Berchères-sur-Vesgre (Eure-et-Loire)

Caractéristiques techniques et équipement :

Pompe : Delahaye - 45 m³ / heure
Un dévidoir tournant fixe
Équipements : Une échelle à coulisse et une échelle à crochets

3^e rassemblement national de véhicules pompiers Delahaye
123 TOURS
Sapeurs-Pompiers
AFVCP
TOURS
Saint-Amant Equipements

Chariot porte dévidoir
AFVCP

Ce chariot, permettant le transport de deux portes dévidoirs, a été en service jusque dans les années 2000.

Constructeur : Delahaye
Année de mise en service : 1930
Provenance : Berchères-sur-Vesgre (Eure-et-Loire)

Caractéristiques techniques et équipement :

Deux dévidoirs mobiles

3^e rassemblement national de véhicules pompiers Delahaye
123 TOURS
Sapeurs-Pompiers
AFVCP
TOURS
Saint-Amant Equipements



1940. La France, coupée en deux par la ligne de démarcation, est occupée par l'armée allemande du III^e Reich. S'ensuivent quatre années de privations et de restrictions pour les habitants, même dans les plus petits villages.

L'Angleterre, qui n'a pas cédé, s'allie avec les Russes et les Américains. Se dessine alors la plus grande opération aéronavale de tous les temps.

Le 6 juin 1944, a lieu le débarquement des troupes alliées en Normandie. Les troupes allemandes vaincues se replient vers l'Allemagne, pliant sous l'avancée des soldats alliés.

C'est en août 1944 que Berchères est libérée du joug nazi. Le 8 mai 1945, la défaite allemande est saluée par la capitulation sans condition de ses armées.

Pour commémorer ces deux dates, l'association 30th Infantry Division Old Hickory monte un camp sur le « pré » de Berchères.

Dès le vendredi après-midi, les tentes se dressent, la cantine et sa cuisine roulante s'installent, la douche de campagne attend son premier utilisateur, le lieu prend vie... Le gros de la troupe arrive le samedi matin. L'ambiance américaine va rythmer la vie du village pendant quelques jours.

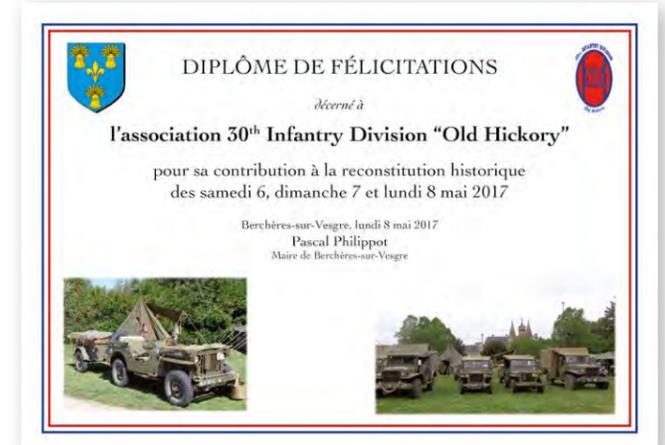


L'après-midi, une promenade en véhicules militaires sur les lieux historiques dans les communes environnantes est organisée. Goussainville, Broué, Bû sont visitées. Le soir, quelques musiciens font résonner les notes musicales américaines au cours d'un sympathique concert.

Le dimanche, chacun peut visiter le camp, découvrir le matériel et l'exposition « l'itinéraire quotidien des unités américaines qui libèrent Dreux et la région de Houdan du 16 au 18 août 1944 », réalisée par un passionné d'histoire, Jacques Duval.



Le lundi 8 mai, un cortège se forme et les anciens prennent place dans les véhicules militaires pour se rendre au monument aux morts, afin de commémorer la victoire de 1945. Tous ensemble, enfants, élus, habitants unissent leur voix pour interpréter une vibrante Marseillaise. Un sympathique vin d'honneur clôture ces journées passées fort agréablement sur le « pré » de Berchères.

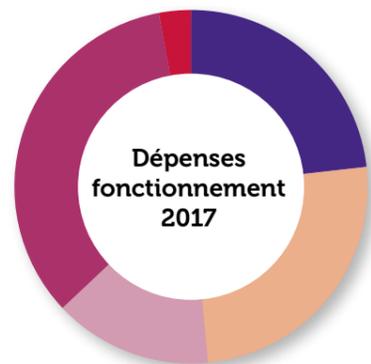


Merci à Jean-Olivier, Isabelle, Bruno, Philippe, Fabrice, Antoine, Pierre, Fabienne et tous les amis pour ce moment inoubliable.

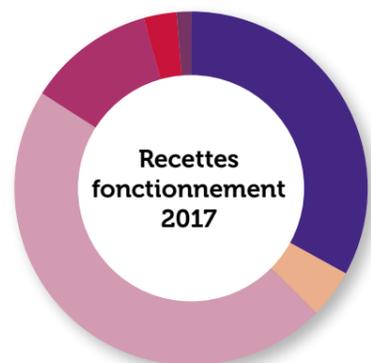


« Seul on tombe, ensemble on tient. »

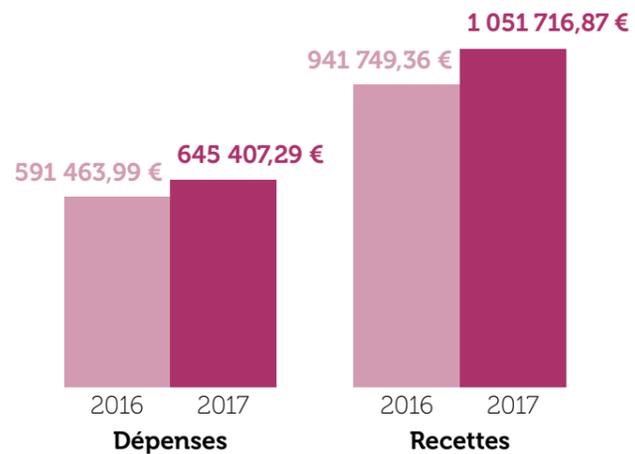
FONCTIONNEMENT



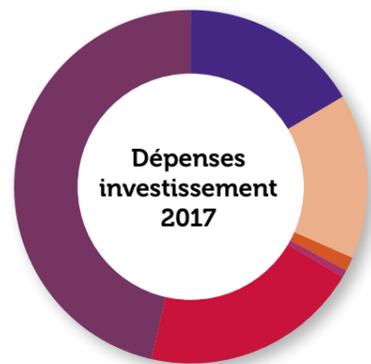
Charges à caractère général	149 782,52 €
Charges de personnel et frais assimilés	163 126,42 €
Atténuation de produits	93 512,00 €
Autres charges de gestion courante	220 113,56 €
Charges financières	18 872,79 €



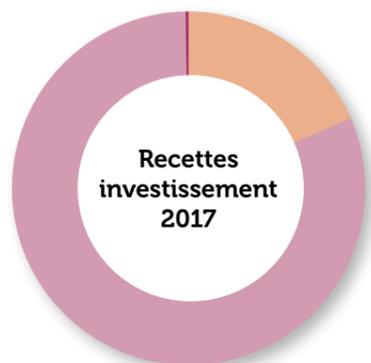
Résultat de fonctionnement reporté	351 283,62 €
Produits des services	47 433,15 €
Impôts et taxes	495 605,10 €
Dotations	124 143,18 €
Autres produits de gestion courante	31 856,22 €
Produits exceptionnels	1 395,60 €



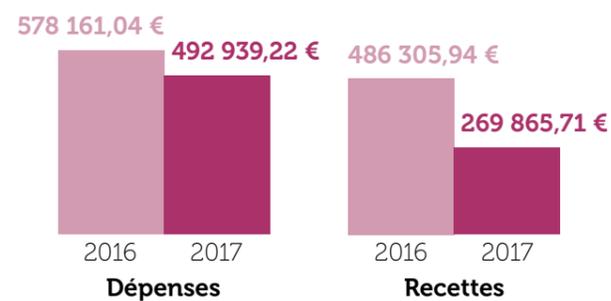
INVESTISSEMENT



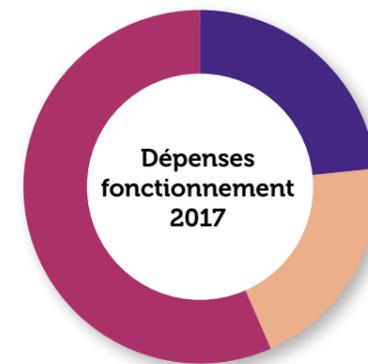
Solde d'exécution de la section d'investissement	81 313,06 €
Emprunts et dettes assimilées	74 432,08 €
Immobilisations incorporelles	6 303,85 €
Subventions d'équipement versées	3 310,55 €
Immobilisations corporelles	98 727,19 €
Immobilisations en cours	228 852,49 €



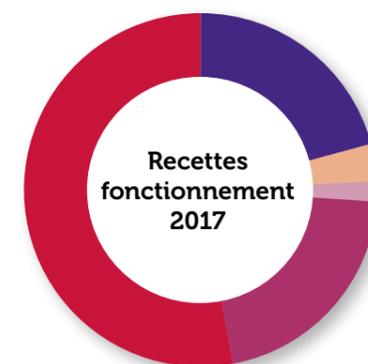
Solde d'exécution de la section d'investissement	0 €
Dotations, fonds divers et réserves	50 014,29 €
Subventions d'investissement	219 091,42 €
Emprunts et dettes assimilées	760,00 €



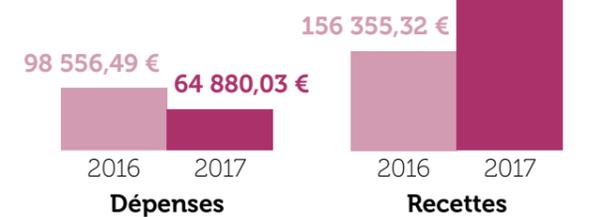
FONCTIONNEMENT



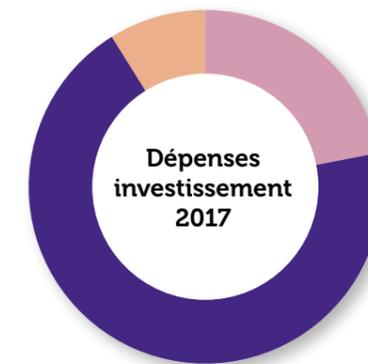
Charges à caractère général	15 153,71 €
Charges de personnel et frais assimilés	13 029,64 €
Amortissements	36 696,68 €
Provisions	0 €



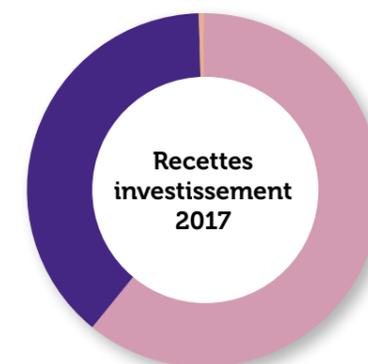
Résultat d'exploitation reporté	57 798,83 €
Amortissements	9 529,32 €
Prime d'épuration	5 103,07 €
Redevances d'assainissement	58 351,29 €
Reprise sur provisions	147 102,00 €



INVESTISSEMENT



Amortissements	9 529,32 €
Emprunts et dettes	30 064,33 €
Immobilisations corporelles	3 857,28 €



Résultat d'investissement reporté	57 675,75 €
Amortissements	36 696,68 €
FCTVA	413,38 €



LE PARC

Origine du nom : Le Parc

La dénomination « Le Parc » fut naturellement trouvée puisque correspondant au nom de la terre du lieu, notée au cadastre. Ce terrain faisait partie du parc du château de La Ville l'Évêque, disparu aujourd'hui, mais dont il reste encore le magnifique témoignage dans notre paysage proche d'une partie des bâtiments de sa très belle ferme, dite « la ferme Duret ».

Une propriété communale récente

Dans le début des années 1970, les jeunes du village, passionnés de football cherchaient désespérément où pouvoir jouer sans s'attirer les foudres des adultes. Sollicité par la municipalité de l'époque en tant que principal propriétaire foncier sur la commune, Monsieur Célestin Montcocol proposa une parcelle de 2,76 ha sur le plateau située à mi-chemin entre Berchères et la Ville l'Évêque, en échange d'une portion de chemin rural de 91 ares traversant des champs qu'il cultivait sur le territoire de la Ville l'Évêque....

Un premier aménagement dédié au football et au tennis

La commune aménagea très vite un terrain de football et ses vestiaires, ainsi que 2 terrains de tennis. Ces aménagements firent, pendant des années, le bonheur des jeunes et des adultes qui pouvaient ainsi s'adonner à

leurs sports favoris. Les années passant, le club de tennis s'éteignit et les amateurs du ballon rond devinrent moins nombreux. La nature ayant horreur du vide, les activités sportives furent alors très vite et régulièrement remplacées par les « visites » des gens du voyage...

Notre conseil municipal, lors de sa première mandature, fut saisi du problème par de nombreux habitants. La consternation des riverains était à son comble car ils subissaient depuis de nombreuses années les conséquences des incivilités dues à ces visiteurs : dégradation en tout genre, manque d'hygiène et ordures, borne à incendie détériorée, branchement clandestin sur les lignes électrique. Cela entraînait, outre les nuisances, des coûts très élevés de nettoyage et de remise en état des lieux.

Après quelques tentatives de protection toutes déjouées (buttes de terre, fossés, pierres et après une ultime expulsion très tendue en 2011 avec le soutien du Préfet et de la gendarmerie), le conseil municipal décida de restructurer complètement cet espace pour en faire un parc à vocation sportive, ludique, touristique et environnementale.

La création du Parc : 1^{re} tranche de travaux

Un projet fut retenu par le conseil municipal, et l'association « Eure-et-Loir Nature », très vite sollicitée, permit de l'affiner et de le présenter à l'Architecte des Bâtiments de France. Déjà le volume de terre se mettait

en place grâce aux apports d'entreprises autorisées à déposer gratuitement leurs excès de terre de chantier, sous réserve de leur qualité et à condition de les mettre en forme à notre demande dès que l'on estimerait les volumes suffisants pour réaliser le projet. Ainsi furent déposés 11 000 m³ de terre répartis sous forme collinaire qui nous resterait à paysager. Simultanément, afin de rendre accessible le futur parc aux enfants des écoles et aux piétons venus du village, une petite bande de terre était négociée avec le propriétaire riverain pour créer un cheminement d'accès piéton longeant la route de la Ville l'Évêque, le cimetière et la parcelle aboutissant à la prairie fleurie.

Pour autant, les voitures ne seront pas oubliées. Le parking devant le parc sera organisé sous forme d'enclaves pouvant accueillir chacune 2 ou 3 voitures. Afin d'assurer le service d'entretien et la sécurité, l'accès au cœur de l'équipement se fera par une voie interne fermée par une barrière incontournable.

L'aménagement du Parc : 2^e tranche de travaux

• Les équipements sportifs

Si le terrain de foot n'a pas changé, il n'en est pas de même de l'intérieur des vestiaires, entièrement rénové par les adhérents du club. Le bâtiment lui-même a été restauré et repeint par les services de la commune afin de mieux l'intégrer dans le paysage. Les deux anciens terrains de tennis ont disparu pour être remplacés par un nouveau court et un terrain multisports aux normes d'aujourd'hui. Le mur d'entraînement a également été restauré. Un parcours de santé chemine dans l'ensemble du parc. Une piste bi-cross a été créée pour le bonheur des plus jeunes. Le « cercle des nouveaux Archers » a trouvé sa place et a installé de belles cibles de tir dans un espace sécurisé.

• Les équipements ludiques et la biodiversité

Profitant du point dominant du parc, une plateforme a été aménagée pour profiter pleinement du paysage. Vous pouvez admirer le déroulé de la vallée de la Vesgre, les villages de Berchères et de Saint-Ouen, les toits du château de Herces et de son pigeonnier, la ferme de l'ancien château de La Ville l'Évêque, une multitude de bosquets animant les grands espaces de terres cultivées. On devinera même, tout à l'horizon, des bâtiments de la ville de Dreux.

La prairie fleurie est mise en valeur par la création d'un verger conservatoire organisé en demi-lune. Implantés dans ce verger, des tables et des bancs accueillent les promeneurs et les randonneurs venus pique-niquer. D'autres bancs sont positionnés en divers endroits du parc afin que chacun puisse trouver son petit coin de repos. La biodiversité est à l'honneur : plantation de haies champêtres et d'un charmant coin de vignes en rappel des vignobles qui agrémentaient nos coteaux, installation d'un refuge à insectes et surtout volonté d'être un minimum interventionniste dans l'entretien des espaces collinaires pour que la nature trouve toute seule un équilibre harmonieux entre sa faune et sa flore. Un panneau explicatif est mis en place afin que chacun profite au mieux de ce lieu.

Financement de cet investissement

Le Conseil Départemental fut sollicité financièrement. De même que la Région qui accepta de contribuer, séduite par ce dossier prônant à la fois le développement écologique, le sport et le tourisme. Le montant global de cette opération s'éleva à 343 882 € HT (y compris reliquat de TVA restant à la charge de la commune et l'entretien jusqu'en 2019). La participation de la Région fut de 36 % et celle du Département de 25 %. Seuls 39 % restaient à la charge de la commune.

L'EMBLÈME DU PARC

Le regard des petits curieux est attiré sur tous les éléments directionnels et les panneaux d'information, par une espèce d'adorable petit animal....

Il a été suggéré par Eure-et-Loir nature de créer, comme dans beaucoup de parc, une petite mascotte qui serait symbole de la biodiversité...

L'idée a fait son chemin, et il a été décidé d'y associer les enfants de nos écoles...

Des institutrices de Berchères ont alors motivé les enfants qui armés de papier et de couleurs se sont mis à l'ouvrage...

35 dessins furent ainsi proposés à un jury composé des enseignants, de la directrice, du maire et de conseillers municipaux. Choix oh combien difficile, nos petits artistes ayant fait preuve de beaucoup d'imagination et de qualité... Après un certain temps, 8 œuvres furent sélectionnées lors d'un premier tour... Pour après encore un long débat, en retenir 3 puis, une... Ludivine Triffaux fut l'heureuse lauréate et c'est ainsi que son petit oiseau attachant est devenu le symbole de notre parc.



APPEL À TOUS POUR S'APPROPRIER LE PARC ET LE FAIRE VIVRE...



RD 933 - 3^E ET DERNIÈRE TRANCHE SUR BERCHÈRES

La 3^e et dernière tranche de ce très important chantier est en voie d'achèvement sur notre commune, les plantations devant être réalisées fin novembre. Enfin un axe où les piétons et les cyclistes peuvent se déplacer et traverser le village de part en part du chemin de l'Orangerie à la station d'épuration. Vos élus, largement assistés du Conseil Départemental et de l'Architecte des Bâtiments de France, se sont beaucoup impliqués. 9 années d'études, de négociations et de travaux ont été nécessaires à l'aboutissement de ce projet, durant lesquelles le Conseil Départemental, l'État et les 4 communes concernées se sont très fortement mobilisés.



RD 933 - RUE DE NORMANDIE

Au niveau de la station d'épuration, le Conseil Départemental, en concertation avec la commune, a implanté un passage piéton signalé par des panneaux lumineux. Il permettra aux usagers d'avoir un nouveau point de traversée prioritaire sécurisée de la départementale.



STATIONNEMENT INTERDIT

Devant la recrudescence des stationnements de véhicules sur les trottoirs et les pistes cyclables rue du Château, rue de Normandie et rue du Pont, au mépris de toutes règles de sécurité pour la circulation des piétons, des cyclistes et des poussettes, des panneaux d'interdiction de stationnement ont été mis en place et un arrêté a été pris par la mairie à cet effet. La gendarmerie en a été informée et demande leur a été faite de dresser systématiquement procès verbal aux contrevenants.



ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX AÉRIENS RUE DE ROUVRES

La fibre optique arrive sur Berchères et les premiers travaux de tirage des lignes sont en cours entre l'Église de

Berchères et le village de Rouvres. Rue du Mesnil-Simon, une armoire technique sera implantée à cet effet, après validation de la commune ainsi que de l'Architecte des Bâtiments de France. De ce fait, la commune, assistée du SIEPRO et de la SICAE-ELY, a lancé les travaux d'enfouissement des réseaux aériens entre le chemin des Champs Filasses et la rue des Marronniers.



Avant les travaux



Pendant les travaux



Pendant les travaux

USINE DE DÉCARBONATATION DE SAINT-LUBIN-DE-LA-HAYE

Le Syndicat Intercommunal de la Vaucouleurs Rive Droite assure la production et la distribution d'eau potable sur notre commune, à partir d'un captage situé à Saint-Lubin-de-la-Haye. En 2016, la construction d'une usine de décarbonatation de l'eau a été lancée à Saint-Lubin.

La mise en service a été réalisée le 18 décembre 2017. La dureté de l'eau est passée progressivement de 35°F en moyenne à 22°F fin 2017.



VRAI OU FAUX ?

En 2017, un grand nombre de communes de l'ouest parisien ont opté pour la mise en œuvre d'usines de traitement collectif du calcaire de l'eau potable. La mise en service en décembre 2017 de l'usine de décarbonatation de Saint-Lubin a amené de nombreuses interrogations, surtout parmi les habitants possédant déjà un adoucisseur individuel. Voici les réponses de la SAUR à vos questions posées en Mairie.

L'usine de St Lubin ne fonctionne pas : FAUX

L'usine a été mise en service le 18 décembre dernier conformément au courrier que chaque abonné du SIVOM de la Vaucouleurs Rive Droite a reçu.

La dureté de l'eau reste supérieure à 30°F : FAUX

La dureté en sortie d'usine est calée à 22°F, pour une dureté moyenne de la ressource à 35°F initialement. Cette mesure est faite en laboratoire agréé par le Ministère de la Santé suivant une méthode normalisée. Les tests bandelettes disponibles dans le commerce ne sont pas suffisamment fiables.

L'eau n'est pas assez douce, il faut impérativement conserver votre adoucisseur : NI VRAI / NI FAUX

L'eau du robinet répond avant tout aux normes de potabilité, le traitement collectif du calcaire est quant à lui un traitement complémentaire de confort. L'eau du robinet doit être équilibrée : une eau trop douce est

impropre à la consommation car elle peut corroder vos canalisations et équipements métalliques et provoquer leur dissolution dans l'eau. La dureté idéale, meilleur compromis entre qualité et confort, se situe autour de 22°F : l'usine de Saint-Lubin a de ce fait été réglée à cette valeur. Si vous possédez un adoucisseur, cette valeur peut vous sembler insuffisante pour vos besoins en buanderie et hygiène corporelle : c'est une question de perception. Nous vous conseillons de mettre votre adoucisseur à l'arrêt quelques semaines, de manière à vous faire votre propre opinion de vos besoins. Peut-être jugerez-vous l'eau du robinet encore trop dure : dans ce cas, vous pouvez conserver votre équipement individuel en complément du traitement collectif. Après réglage il vous coûtera moins cher en consommation et en entretien car une partie du calcaire aura été éliminée en amont.

L'eau est plus dure à l'arrivée dans nos robinets car elle circule dans les canalisations qui ont transporté de l'eau calcaire au fil des années : FAUX

Comme le préconise l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine : « les eaux doivent être à l'équilibre calco-carbonique ou légèrement incrustantes ». L'eau en sortie d'usine est équilibrée de manière à ne pas provoquer de corrosion des réseaux et équipements métalliques et de redissolution du film calcaire présent dans le réseau. Donc l'eau sera bien à 22°F aux robinets des abonnés.



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE DES BORDS DE VESGRE

SIRP - En Mairie

Place de l'Église - 28260 Berchères-sur-Vesgre

Tél : 02 37 65 91 09 - sirp@bercheres-sur-vesgre.fr

Vos enfants sont accueillis au sein d'un regroupement pédagogique créé en 1987, visant à améliorer la scolarité des enfants et à gérer administrativement les écoles. En règle générale, les élèves de maternelle sont accueillis à Rouvres, les élèves de primaire à Berchères.

Directrice de l'école maternelle de Rouvres :

M^{me} Clément - 02 37 51 26 62

Directrice de l'école élémentaire de Berchères :

M^{me} Millet - 02 37 82 02 87

ADMINISTRATION

Le syndicat est administré par un comité dans lequel chaque commune membre est représentée par deux délégués et un suppléant, élus par les conseils municipaux des trois communes.

• Pour Rouvres :

Martine Lavacherie, Philippe Ligneul
(suppléant : Jean-Pierre Deutsch)

• Pour Berchères :

Guy Prades (suppléante : Emma Mac Daid)

• Pour Saint-Ouen Marchefroy :

Gérald Saval, Aline Hardeman
(suppléante : Isabelle Bérard)

• Le comité élit un bureau, qui comprend :

- Un président : Gérald Saval, 2^e adjoint de Saint-Ouen-Marchefroy
- Un vice-président : Guy Prades

TRANSPORT SCOLAIRE

Un circuit quotidien de transport scolaire dessert les trois communes, sous la surveillance d'un accompagnateur. Pour leur sécurité, les enfants doivent respecter le règlement de transport scolaire en vigueur. L'inscription au transport scolaire se fait auprès de l'Agglo de Dreux, via le site Internet.

CANTINE

La cantine des primaires est implantée à Berchères-sur-Vesgre, celle des maternelles à Rouvres. Une entreprise de restauration livre des repas cuisinés à l'avance et servis aux enfants après remise en température.



Pour être valide, l'inscription à la cantine doit être notifiée au préalable au secrétariat du SIRP et accompagnée du règlement de cantine signé. Le paiement de la cantine s'effectue au secrétariat du SIRP, en début de mois, au minimum mensuellement, à réception de la facture.

Les familles en difficulté peuvent obtenir des aides auprès des services municipaux de chaque commune. Le secrétariat du SIRP est assuré par Sylvia Ribot. Il est ouvert le lundi de 9h à 11h30, le mercredi de 9h à 11h30, le jeudi de 9h à 11h30 et de 13h30 à 16h. En dehors de ces horaires, le secrétariat est joignable par e-mail : sirp@bercheres-sur-vesgre.fr ou sur rendez-vous au 02 37 65 91 09.

Les parents d'enfants non scolarisés dans le regroupement pédagogique sont invités à se faire connaître auprès de la Mairie afin d'être informés des événements organisés pour les plus jeunes (spectacle de Noël, etc.)

CHANGEMENT D'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

La Direction Académique des services départementaux de l'Éducation Nationale d'Eure-et-Loir a émis un avis favorable au changement d'horaires des écoles du SIRP pour la prochaine rentrée scolaire.

Le temps scolaire s'organisera sur 4 jours : lundi, mardi, jeudi, vendredi.

Et s'établira ainsi :

• École maternelle de Rouvres :

9h > 12h et 13h30 > 16h30

• École élémentaire de Berchères-sur-Vesgre :

8h50 > 11h50 et 13h30 > 16h30

Le SIRP informera chacune des familles concernées.

Cette décision répond aux préoccupations exprimées par la majorité des parents d'élèves.

FAUCHAGE ET DÉBROUSSAILLAGE RAISONNÉS

De plus en plus sur toute la France, les collectivités et les cultivateurs se sont engagés dans la protection de l'environnement, faune et flore.

Il y va non seulement de la survie d'un grand nombre d'espèces animales, mais également de la renaissance de certaines plantes et aussi avant tout de la santé de tous, petits et grands.

Le fauchage et le débroussaillage raisonnés en font partie. Les accotements, les talus, les fossés enherbés, sont autant de refuges pour la flore, donc pour les insectes, les oiseaux et divers petits mammifères ; ce sont de véritables refuges écologiques qui permettent aux espèces animales présentes de se déplacer, s'abriter, se nourrir et se reproduire.

De plus, de nombreuses espèces végétales, parfois rares, réapparaissent, pouvant ainsi se développer et proliférer. Encore faut-il leur laisser le temps de fleurir et de disséminer leurs graines...

En concertation avec Eure-et-Loir Nature, la Région et les entreprises d'espace vert, c'est cette politique que nous avons choisi de mettre en place au parc, à l'instar de nombreux sites proches de nous, dont Thoiry et Beauval.

De son côté, le Département est acteur de cette protection en réorganisant le planning et la technique des fauches.



REQUALIFICATION DE LA TRAVERSÉE DE VILLAGE

Rue du Château, carrefour de la Croix Blanche, rue de Normandie et leurs abords

Ce n'est qu'au bout de 9 années d'esquisses de faisabilité, de concertations, de négociations, d'avant-projet, de projet et de travaux qu'avec volontarisme et pugnacité, les élus de deux mandatures municipales ont pu finaliser cette opération.



Dès 2009, les 4 maires des communes concernées par les problèmes de plus en plus conséquents de circulation et de sécurité sur la RD 933 (Saint-Lubin-de-la-Haye, Berchères-sur-Vesgre, Oulins et La Chaussée-d'Ivry), se mobilisèrent et saisirent le Conseil Départemental. Devant une fin de non recevoir de la direction des routes du Département de l'époque, les maires, appuyés avec vigueur par notre conseiller général Olivier Marleix, interpelaient directement le Président du Conseil Général, Albéric de Montgolfier, qui répondit finalement positivement à leur attente et nomma un directeur en charge de cette opération.

L'objectif était de transformer au mieux cet axe important reliant l'Ouest (A13 Pacy-sur-Eure) et l'est (A10 Rambouillet) et identifié comme le plus rapide par le GPS des camions. Les communes souhaitaient maîtriser cette « voie invasive incontrôlable » et la transformer en route touristique à vitesse raisonnable, circulant dans un environnement qualitatif sur tout son parcours.

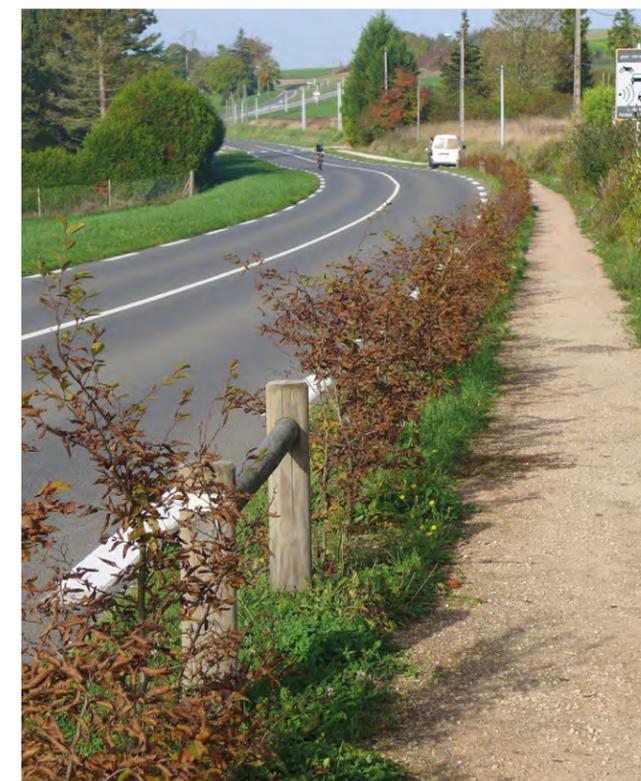


Enfin, en 2013, le premier « coup de pioche » était donné au Méziard et alternativement depuis, chaque année, les communes virent leur environnement s'améliorer. Les traversées furent sécurisées et les trottoirs de 50 cm disparurent pour laisser place à des axes piétonniers, des pistes cyclables et des plateaux sécurisés faisant également office de ralentisseurs, au grand désespoir des adeptes de la vitesse. Aujourd'hui, les Berchèriens ont reconquis « les deux rives » de la 933 qu'ils peuvent traverser ou longer en toute sécurité. Les riverains ne subissent plus le flot incessant des camions qui frôlaient leurs habitations. Ils peuvent enfin sortir et rentrer chez eux en toute quiétude.

Au-delà de l'aide précieuse et primordiale des techniciens du Département qui ont porté l'ensemble du projet, l'implication financière de ce dernier fut très substantielle. À notre demande, l'État a également accepté de participer au financement. Et l'Europe, sur la dernière tranche, s'impliqua pour la partie piétonne devant le château. Sur l'ensemble de notre commune, le coût global de l'opération fut de 1 447 422 € HT. Le Département a pris en charge 66,5 % (part propre de travaux et convention de subvention pour les travaux strictement communaux), l'État 8 %, l'Europe 1,5 % et la Commune 24 % (y compris reliquat de TVA à la charge de la commune).

La dernière tranche de travaux s'achève avec la mise en plantation des espaces verts qui, nous l'espérons, souligneront dès le prochain printemps la qualité du travail accompli pour mettre en valeur notre village. La mise en place d'un panneautage qualitatif en entrée et en sortie de village s'intègre parfaitement dans l'environnement, le plus discrètement possible.

Nous remercions les riverains qui ont accompagné l'immense effort de valorisation fait par la commune : rafraîchissement de façades et de toitures, mise en couleur de menuiseries et tout particulièrement le centre équestre Berchères Équitation dont la nouvelle entrée est une belle réussite qui fait pendant à l'entrée du château de Herces.



LES MOBILITÉS DOUCES

Depuis 10 ans, nous nous sommes attelés à permettre à tous nos concitoyens de pouvoir se déplacer d'une manière plus agréable et plus sécuritaire en créant des axes à circulation douce.

- La piste piétonne et cyclable entre Berchères et Anet par Saint-Ouen, Rouvres et Boncourt.
- La rue des Champs Filasses et la rue de l'École mises en voies piétonnes (sauf riverains).
- La RD 933 entre le Chemin de l'Orangerie et le GR 22 par la station d'épuration.
- La rue Neuve (GR22).

Ce ne sont pas de simples rubans de bitume mais une remise en cause de nos modes de déplacement, sans compter un confort de vie pour ceux qui les empruntent. Nous sommes de plus en plus nombreux à être convaincus du bien fondé de développer les mobilités douces : pour nos enfants, pour les personnes âgées ou à mobilité réduite, pour nous tous...

Hélas, pour les accros de la vitesse et les irresponsables du volant, ces contraintes d'abaissement de vitesse et de réduction des voies de circulation les amènent à pestiférer et à hurler... Tant pis pour eux et leur vindicte, nous assumons !

Nous souhaitons avant tout aller vers une cohabitation harmonieuse entre tous les usagers des voies publiques. Pour cela, nous comptons sur tous les Berchèriens et leur sens des responsabilités pour respecter, faire respecter et profiter de ces nouveaux espaces.

LES NUISIBLES

Cet article n'a pour but que de vous alerter sur quelques-uns des nuisibles qui peuvent troubler la quiétude de vos jardins. En cas de piqûres ou autres atteintes corporelles, il est important, voire urgent, de faire appel à un pharmacien, docteur ou centre hospitalier pour pratiquer les premiers soins.

Chenilles processionnaires

La chenille processionnaire du pin est la larve d'un papillon de nuit. Elle est recouverte de poils qui, dispersés par le vent ou par nous-mêmes (tonte de la pelouse, en essayant de détruire une procession...), peuvent provoquer une irritation chez les personnes et les animaux.



Les papillons sont nocturnes et ne vivent généralement pas plus d'une nuit. Ils sont gris avec des motifs noirs et des taches blanchâtres.

Les jeunes chenilles tissent des pré-nids où elles passent la journée. Les larves commencent à manger le limbe des aiguilles de pin.

Ces premiers abris légers peuvent passer inaperçus. Attention, une touffe d'aiguilles qui jaunit en est la principale manifestation. Dès que la zone autour de leur abri n'offre plus assez de nourriture, les chenilles émigrent plus haut dans l'arbre et reforment un nouveau nid. C'est ainsi que par de belles journées ensoleillées, on peut les voir en procession sur le tronc ou les branches d'un pin. Elles vivent en colonies de plusieurs centaines de chenilles. Au quatrième stade larvaire, elles forment un nid volumineux d'hiver définitif, construit côté sud pour profiter des rayons du soleil. Elles en sortent la nuit pour s'alimenter, se déplaçant en « procession » suivant un fil de soie qui leur permet de rentrer au nid.

Les frelons asiatiques et européens

Actuellement, en Europe, nous n'avons que 2 espèces de frelons : le frelon européen et le fameux frelon asiatique.



Frelon asiatique

- La tête est orange avec un front noir.
- Le thorax est entièrement brun noir.
- L'abdomen est composé de segments abdominaux bruns bordés d'une fine bande jaune avec un seul segment jaune orangé.
- Les pattes sont jaunes à leur extrémité.
- Nid : plutôt sphérique et pouvant atteindre 80 cm de haut
- En ce qui concerne les nids de frelons asiatiques, seules des personnes spécialisées sont habilitées à les détruire.



Frelon européen

- La tête est jaune avec un front orangé.
- Le thorax est taché de roux, de noir et de jaune.
- L'abdomen est entièrement jaune rayé de noir.
- Les pattes sont brunes.
- Nid : plutôt conique et de plus petite taille que l'asiatique (en général, moins de 40 cm de diamètre).

Les guêpes

La piqûre de ces insectes a pour but d'injecter du venin à leur victime pour se défendre ou pour défendre leur nid, ou bien pour la neutraliser lorsqu'ils chassent. Le venin de guêpe est un mélange complexe de composés chimiques (enzymes, protéines et amines biogènes) différent de celui des abeilles, frelons ou polistes.

Chez les guêpes, l'aiguillon est lisse, non équipé de harpon. De ce fait, elle ne laisse pas son dard fiché dans la piqûre. Elle peut donc agresser sa victime à volonté, plusieurs fois de suite, sans crainte d'y laisser la vie en perdant une partie de son abdomen avec l'aiguillon, contrairement à l'abeille, une espèce à sauvegarder !



Guêpe



Abeille

Les aoutas

L'adulte est un petit acarien de couleur rouge qui mesure environ 0,3 mm et possède un corps couvert de poils denses et courts.

La larve rouge vif ne possède que 3 paires de pattes et mesure 0,2 mm. Sa morphologie et ses organes sont déjà adaptés à un comportement de piqueur-suceur.

Chez l'homme et l'animal, il a une action traumatique quand il transperce la peau puis lyse des cellules pour son repas, et un effet allergisant, via une réaction d'hypersensibilité à sa salive. Chez l'homme, les piqûres apparaissent de préférence :

- dans les plis où la peau est plus fine (intérieur des coudes, des genoux, poignets, aisselles),
- à l'endroit où les vêtements sont serrés, en particulier en présence d'élastiques ou d'une ceinture (hanches, chevilles, sous-vêtements...).



Les tiques

La tique est un petit parasite de la famille des acariens, que l'on appelle Ixodes. Elle vit ancrée sur la peau de mammifères, d'oiseaux ou de reptiles, et se nourrit de leur sang grâce à un rostre. Elle n'est pas dangereuse dans l'immédiat à condition de la retirer rapidement. En effet, après 24h, elle peut transmettre à ses hôtes, et notamment à l'homme, des maladies que l'on appelle « vectorielles », la plus connue étant la maladie de Lyme.

Celle-ci se transmet à l'homme exclusivement par la morsure d'une tique infectée, jamais par le contact d'un animal ou d'une personne malade. Elle se produit le plus souvent à l'occasion d'une promenade en forêt ou dans des herbes hautes, les tiques préférant les zones ombragées.

Les contaminations sont à leur maximum entre le début du printemps et la fin de l'automne.



Une piqûre de tique présentant une zone cerclée de rouge nécessite une consultation médicale.



Les taons

Le taon est un insecte ressemblant à une grosse mouche plate, de couleur brun foncé tirant parfois sur le jaune, vivant dans les champs et les forêts.

Les femelles taons doivent sucer du sang afin d'avoir l'énergie nécessaire au développement de leurs œufs. Elles recherchent des vertébrés comme les chevaux, les bovins et l'homme !

Avec leurs mandibules en forme de couteau, elles tranchent dans le vif, provoquant une douleur intense susceptible d'entraîner un œdème rouge assez important. Les taons adorent la peau mouillée.



DÉPLOIEMENT

Le syndicat mixte Eure-et-Loir Numérique, regroupant 21 Communautés de communes et d'Agglomération, le Conseil départemental d'Eure-et-Loir et la Région Centre-Val de Loire, est chargé de déployer la fibre optique sur notre commune. Concrètement, celle-ci sera déroulée dans toutes les rues, permettant à chacun, particulier ou entreprise, d'en bénéficier par abonnement.

SUR L'ESPACE PUBLIC

Eure-et-Loir Numérique a confié la réalisation du réseau à Axione, filiale du Groupe Bouygues Energies & Services, spécialisée dans l'aménagement numérique des territoires. Le réseau fibre optique est construit en prenant en compte chaque habitation et chaque bâtiment d'entreprise. Dans un premier temps, la fibre optique sera installée dans les rues et sera en attente dans des boîtiers (points de branchement optique) situés sur les poteaux ou dans les chambres souterraines. Un point de branchement optique pourra desservir plusieurs logements ou entreprises situés à moins de 200 m. Pour éviter des travaux coûteux et sources de nuisances, Eure-et-Loir Numérique a prévu que la fibre optique utilise au maximum les fourreaux souterrains du réseau téléphonique actuel, ainsi que les poteaux électriques et téléphoniques existants.

QUAND ?

Au plus tôt 3 mois après la réception des travaux dans la rue ou votre immeuble, les fournisseurs d'accès Internet pourront commencer à proposer des abonnements fibre optique aux habitants.

COMMENT SERAI-JE PRÉVENU ?

Une réunion publique d'information sera organisée avec la mairie quelques jours avant l'ouverture commerciale de la fibre optique.



Favoriser l'implantation de nouvelles entreprises en Eure-et-Loir, renforcer l'attractivité du territoire ou encore désenclaver les zones rurales : telles sont les priorités qui ont conduit à la concrétisation d'un aménagement numérique de qualité dans notre département pour accéder au Très Haut Débit. Les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir et le Conseil régional du Centre ont créé, le 12 octobre 2012, le Syndicat mixte ouvert Eure-et-Loir Numérique : un outil commun de pilotage et de mise

QUEL FOURNISSEUR D'ACCÈS ?

Jusqu'à aujourd'hui, seul SFR a décidé de commercialiser des abonnements fibre optique sur le réseau mis en place par les collectivités. Cependant, tous les autres opérateurs sont avertis du déploiement de la fibre optique et peuvent, s'ils le souhaitent, venir proposer des abonnements à tout moment.

DANS LA MAISON

Après qu'un habitant aura souscrit un abonnement fibre optique, un technicien prendra rendez-vous pour installer la fibre optique entre le point de branchement optique dans la rue et l'intérieur de la maison. Entre le boîtier extérieur et l'intérieur du logement, la fibre optique passera par le même chemin que le câble téléphonique existant, soit en aérien, soit en souterrain dans le même fourreau que le téléphone.

UNE VRAIE AMÉLIORATION

La fibre optique offre un débit minimum de 100 mégabits par seconde, ce qui permet un temps de réponse très rapide, une simultanéité des usages (TV sur Internet, jeu en ligne, surf, envoi de photos, etc., en même temps sans se gêner) sans perte de qualité et aussi des temps de téléchargement quasi instantanés. Au-delà de l'amélioration des usages actuels, la fibre optique offre l'accès aux services du futur, et ce pour le plus grand nombre : télétravail, télémedecine, vidéo-protection, domotique.



VOUS VENEZ D'AVOIR 16 ANS ? PENSEZ À VOUS FAIRE RECENSER

Depuis janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat s'ils résident à l'étranger. **Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16^e anniversaire.** La mairie (ou le consulat) vous remettra alors une attestation de recensement.

Si l'obligation de se faire recenser demeure pour tout Français âgé de 16 ans, l'accomplissement de cette démarche n'a plus à être justifié entre le 16^e et le 25^e anniversaire pour être autorisé à s'inscrire aux concours ou aux examens soumis au contrôle de l'autorité publique.

Désormais, entre le 16^e et à la veille du 25^e anniversaire, le jeune doit uniquement justifier de sa situation envers la journée défense et citoyenneté. Les données issues du recensement permettront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

MODALITÉS

Se présenter à la mairie du domicile avec un justificatif de domicile, votre carte d'identité et le livret de famille de vos parents.

LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT RECENSER. ET TOI ???

AGGLO DU PAYS DE DREUX : RÉALISATIONS 2017

En 2017, l'Agglo du Pays de Dreux a poursuivi ses services en direction des habitants de ses 78 communes. Développement économique, transports, déchets, assainissement... ont fait naître de belles réalisations sur notre territoire. En voici un résumé non-exhaustif.



Mise en conformité de la déchetterie du Boullay-Thierry



L'Agglo gère vos déchets

Des déchetteries plus fonctionnelles à Anet et au Boullay-Thierry

Pour plus de sécurité et de confort d'utilisation, l'Agglo a réaménagé les déchetteries d'Anet et du Boullay-Thierry. Ces deux sites répondent à présent à toutes les normes en vigueur. Les aires de manœuvre ont été agrandies pour les camions, les quais de déchargement ont été réagencés et de nouvelles voies ont été créées pour faciliter la circulation des usagers.

Un label Eco'Resto

Engagée dans une démarche environnementale « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage », l'Agglo a recensé les restaurants en 2017 qui pourront être labellisés « Eco'Resto » en 2018.



Reconversion de la Fonderie de Saulnières

L'Agglo améliore son cadre de vie

La Fonderie de Saulnières

Le 24 juin 2017, les élus de l'Agglo ont inauguré le site de la Fonderie de Saulnières. Après un important travail de dépollution, de démolition et de réhabilitation, cet ancien site industriel s'est transformé en un véritable espace de vie composé d'habitations (rénovées ou à construire) et d'un jardin public qui offre un cadre idéal pour profiter d'un moment de détente au bord de la Blaise. Une véritable renaissance pour Saulnières et son centre-bourg.

Réfection de l'espace public et de l'éclairage de la Zone d'Activité de Vernouillet

Durant 6 mois, l'Agglo a entrepris d'importants travaux de rénovation des espaces publics dans la ZA Porte Sud, à Vernouillet. Outre la plantation de nouveaux végétaux et l'amélioration de la circulation piétonne, en particulier pour les personnes à mobilité réduite, le chantier a porté sur une remise en état complète de l'éclairage public. Ces travaux se poursuivront en 2018 en vue de l'implantation de nouvelles entreprises.

L'Agglo, renforce la mobilité sur son territoire

Une nouvelle gare routière, de nouveaux circuits et de nouveaux bus

Deux lignes supplémentaires ont été mises en service pour répondre aux besoins des usagers, avec une fréquence plus élevée et une extension des circuits sur les communes de Chérisy et Sainte-Gemme-Moronval. Le transport à la demande a été étendu aux 78 communes de l'Agglo, sauf celles déjà desservies par le réseau Linéad.

Les voyageurs profitent également de la nouvelle gare routière, à Dreux. Intégralement repensée par l'Agglo pour être plus accessible, ce nouvel équipement, situé au cœur du Pôle gare, s'articule autour d'un quai central.

Les flux de circulation aux abords de la gare ont été aménagés afin de sécuriser les piétons. Cette nouvelle gare routière est également plus pratique et plus confortable pour les usagers. Elle dispose de dix quais pour les bus Linéad et pour les cars Rémi (ex-Transbeauce). Des auvents permettent aux passagers de s'abriter, un mobilier urbain, un nouvel éclairage et des espaces végétalisés complètent cette réalisation. Les personnes malvoyantes bénéficient de bande de guidage centrale, ainsi que de bandes podotactiles en bordures de quais.

Après l'ouverture de l'espace Agglo-mobilité en 2016, la nouvelle gare routière est la seconde étape de la création autour de la gare de Dreux d'un véritable pôle d'échange multimodal. La troisième étape sera la construction d'un vaste parking aérien, en 2018.



La nouvelle gare routière de Dreux

Le déploiement de la fibre optique se poursuit

Le déploiement de la fibre optique a été réalisé en 2017 dans les communes d'Abondant, Saussay, Sorel-Moussel, Chérisy et Montreuil. Les communes de Nonancourt, Anet, Ezy-sur-Eure et Ste-Gemme-Moronval sont déjà en parties desservies. Fin 2017, ce sont donc 11 674 foyers de l'Agglo, hors Dreux, qui sont raccordables à la fibre optique.

Le programme élaboré par l'Agglo du Pays de Dreux en collaboration avec le syndicat Eure-et-Loir Numérique prévoit que, d'ici 2022, 79 % des habitants pourront bénéficier d'un débit Internet d'au moins 100 Mbit/s grâce à la fibre optique. L'Agglo sera alors l'un des premiers territoires ruraux français à bénéficier d'un tel niveau d'équipement. Le coût de cet investissement, très structurant car il représente un enjeu à la fois d'attractivité économique et de qualité de vie, s'élèvera à plus de 35 millions d'euros.

au 1^{er} janvier 2018, 81 communes, 114 931 habitants

l'Agglo du Pays de Dreux c'est...

78 communes
114 000 habitants

1 015 km²
26% de la population d'Eure-et-Loir



Inauguration des nouveaux accueils de loisirs de Broué et Bû

L'Agglo répond aux besoins des familles

Deux nouveaux centres de loisirs à Bû et Broué

À la rentrée 2017, les enfants des écoles de Bû et Broué ont découvert leurs tout nouveaux accueils de loisirs. Des structures qui les accueillent en périodes périscolaires et extra-scolaires, dans des salles d'activités aménagées pour favoriser leur épanouissement, en toute sécurité. Un bâtiment pour l'accueil d'enfants en période périscolaire est sorti de terre à Broué et un bâtiment pour l'accueil d'enfants en période extra-scolaire est né à Bû. Ces réalisations, lancées par l'ex-Communauté de Communes Les Villages du Drouais ont été soutenues par les Caisses d'Allocations Familiales, le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir, la Région et l'Etat.

L'accueil Ados et le Pôle Famille se déploient sur l'Agglo...

L'accueil de loisirs des Ados, jusqu'alors implanté à Anet, a rejoint le centre de loisirs d'Ezy-sur-Eure, pour assurer plus de cohérence. Quant au

pôle Famille, réseau local d'appui à la parentalité, il a emménagé à Anet dans le bâtiment jouxtant la Maison des Services au Public. Une permanence sur rendez-vous est conservée à Ezy-sur-Eure afin d'assurer une continuité du service. Le Pôle Famille va aussi intervenir sur le territoire de Brezolles en 2018.

Le centre aquatique change de nom

Il portait le nom de l'ancienne Communauté de communes du Val d'Avre. Durant l'été 2017, le centre aquatique intercommunal de Saint-Rémy-sur-Avre a fièrement dévoilé son nouveau nom : AggloCéane. Les élus l'ont adopté à l'occasion du quatrième anniversaire de l'établissement. Cette structure, ouverte à tous les habitants de l'Agglo, permet à chacune et à chacun d'apprendre la natation, de pratiquer une activité physique régulière, de loisirs ou de bien-être dans un cadre à la



Le Conservatoire classé à rayonnement intercommunal

L'Agglo et la diffusion culturelle

- Côté culture, le Conservatoire a vu en 2017 le renouvellement de son classement « à rayonnement intercommunal » par l'Etat. La structure a décidé de développer ses actions d'apprentissage de la musique et de la danse en milieu scolaire.

- À la Médiathèque, les usagers se sont familiarisés avec un nouveau service : le Clic Doc, un système de « drive » qui permet de réserver ses documents et de venir les récupérer en semaine jusqu'à 21h. L'enceinte de la médiathèque a également bénéficié cette année du renforcement de son éclairage sur les deux niveaux, ce qui a permis d'améliorer le confort de lecture des usagers.

L'Agglo préserve son environnement



Une barge pour favoriser la biodiversité

Afin de préserver l'écosystème, à la fois riche et sensible, du plan d'eau de Mézières-Ecluzelles, l'Agglo a fait l'acquisition d'une barge de 10 mètres de long, conçue sur mesure. Elle doit permettre de maîtriser le développement des herbes aquatiques qui, lorsqu'elles prolifèrent durant les mois d'été sont susceptibles de gêner la navigation et dont la décomposition naturelle peut-être inconfortable. Tout au long de l'année, cette barge permettra également de réaliser des travaux d'entretien sur les berges et les îles du plan d'eau.



Assainissement Non Collectif

En 2017, l'Agglo du Pays de Dreux a réhabilité 77 installations particulières d'assainissement non collectif défectueuses sur le Plateau de Brezolles. Ces interventions ont été réalisées auprès de propriétaires ayant signé une convention de travaux. 70 présentaient un défaut de sécurité sanitaire et 7 étaient sous-dimensionnés ou présentaient des dysfonctionnements majeurs.

www.dreux-agglomeration.fr

RETROUVEZ L'AGGLO DU PAYS DE DREUX ET SES SERVICES SUR LES RESEAUX SOCIAUX



www.bercheres-sur-vesgre.fr